



# Montant des cotisations

## Saison 2023-2024

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin de s'inscrire pour la saison 2023-2024, nous vous invitons à nous faire parvenir dans le meilleurs délais les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription rempli, signé et daté
- 1 photo d'identité (avec les nom et prénom de l'enfant au dos)
- Questionnaire de santé (cerfa) ou certificat médical autorisant la pratique de la gymnastique aux agrès et précisant en loisirs, entraînement et compétition
- Le règlement de la cotisation (voir la fiche des tarifs au verso) par chèque à l'ordre de l'USOAM GYM (jusqu'à 4 chèques possibles, encaissement à partir d'octobre). Un supplément pourra vous être demandé le jour de l'inscription en fonction du groupe dans lequel votre enfant sera inscrit.

**Les dossiers complets peuvent être renvoyés directement à :**

Céline Tardy

10 rue des hirondelles

91210 Draveil

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun gymnaste ne sera autorisé à assister aux cours en cas d'absence de certificat médical à jour ou de questionnaire de santé rempli.

D'autre part, les dossiers reçus incomplets ne seront pas enregistrés. L'inscription ne pourra être prise en compte qu'à réception des pièces manquantes. Après cette date, l'enfant sera inscrit selon les places encore disponibles.

Les membres du bureau



## Montant des cotisations

### Saison 2023-2024

INTITULE DU COURS	COTISATION ANNUEL
BBGYM : Enfants nés 2021, 2022 : ▪ Moins de 3 ans (avec participation des parents) ▪ Née en 2019 et 2020 (cours sans la présence des parents)	160€
<b>Fitness</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1h00 mardi</li> <li>➤ 2h00</li> </ul>	160€ 200€
<b>Gymnastiques aux agrès</b>	
Ecole de gym 1H00 Groupe 5 ans	175€
Loisirs et EDG 1h30	200€
Tremplin 3h00	230€
Compétition 4h00	255€
Compétition 6 Heures	300€

#### Païement des cotisations

Le païement se fait le jour de l'inscription ou à la préinscription pour les anciens adhérents. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les cotisations sont payables en espèces ou par chèque à l'ordre de **l'USOAM GYM**. En cas de règlement par chèque, il est possible de payer en plusieurs fois (4 chèques maximum qui doivent être remis à l'inscription ; le premier chèque est débité en octobre).

Réductions Pour des inscriptions combinées de plusieurs enfants d'une même famille (baby et gymnastique aux agrès), le montant des cotisations est dégressif selon le calcul suivant :

Déduire 10 % pour sur le 2ème enfant inscrit et 15 % pour le 3ème enfant inscrit.

#### Compétitions

Tout gymnaste inscrit dans un groupe de compétition s'engage à participer à chacune d'entre elles. Sauf présentation d'un certificat médical. Les absences non justifiées nous obligerons à vous demander le remboursement du coût de l'engagement du gymnaste. La cotisation "Baby ou Ecole de Gymnastique" ne donne pas accès aux compétitions officielles.

#### Informations générales

Les jours et les horaires des entraînements seront définis en début de saison par les animateurs après répartition des gymnastes par groupe de niveau.